

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5195

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située allée du Champ d'Asile et appartenant à Mme Josiane Pommier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de la réalisation d'une aire de retournement à Sainte Foy lès Lyon, une parcelle de terrain de 15 mètres carrés environ située allée du Champ d'Asile et appartenant à madame Josiane Pommier.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, madame Josiane Pommier céderait gratuitement la parcelle en cause, libre de toute location ou occupation, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à la réalisation d'une clôture, rendue indispensable par le recoupement de la propriété. Ces travaux sont évalués à 8 500 € environ ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située allée du Champ d'Asile à Sainte Foy lès Lyon et appartenant à madame Josiane Pommier.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration de travaux en vue de l'édification de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1066 individualisée pour 1 400 000 € le 10 janvier 2007. Le montant des travaux sera imputé sur le compte 615 238.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2007,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 457 € environ pour les frais d'actes notariés et 260 € environ pour les frais de document d'arpentage.

5° - **Le montant** des travaux, soit 8 500 € environ, sera imputé sur le compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,